

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 5 juin 2017 aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Céline Chartier, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Rénald Gabriele, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absence motivée :

Le conseiller M. Gabriel Parent.

Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

17-06-472 Ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 5 juin 2017 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant les points suivants :

- 16.22 Exonération des frais de permis / Travaux suite aux inondations
- 18.14 Modification / Règlement d'emprunt (parapluie) n° 1737 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Réalisation de cinq projets de travaux municipaux
- 18.15 Avis de motion / Règlement d'emprunt n° 1739-01 / Remplacement des montants de la dépense et de l'emprunt ainsi que de l'annexe A

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 15 mai 2017 ainsi que séance extraordinaire du 30 mai 2017
- 3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions**
 - 3.1 Période de questions
- 4. Affaires du Conseil**
 - 4.4 Moisson Sud-Ouest / Tournoi de golf 2017 / Commandite
 - 4.6 Centre d'archives de Vaudreuil-Soulanges / Soirée-bénéfice « Dégustation de vins et fromages » / Commandite
 - 4.7 L'Ensemble vocal Les Enchanteurs / Spectacle annuel / Aide financière additionnelle
 - 4.8 Orchestre symphonique de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent / Concert « Dans la cour des grands II » / Aide financière
 - 4.9 Appui à la MRC de Vaudreuil-Soulanges / Opposition à la demande de la Communauté Métropolitaine de Montréal / Révision du plan métropolitain d'aménagement et de développement

- 5. Greffe et affaires juridiques**
 - 5.2 Octroi d'un contrat / Centre de services partagés du Québec / Numérisation de documents
 - 5.3 Entente / Délégation de compétence / Travaux de stabilisation de berges de la rivière Quinchien / MRC de Vaudreuil-Soulanges / Ville de Saint-Lazare / Autorisation de signature
- 6. Finances et trésorerie**
 - 6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 12 mai 2017
 - 6.2 État des revenus et dépenses / 1^{er} semestre 2017
 - 6.3 Affectation / Avantages sociaux futurs
- 7. Ressources humaines**
 - 7.1 Mouvement de main-d'œuvre
 - 7.2 Quittance et transaction / Autorisation de signature
- 8. Communications**
- 9. Informatique et géomatique**
 - 9.1 Contrat de service / Câblodistributeur / Aréna de Vaudreuil-Dorion
- 10. Arts et culture**
- 11. Loisirs et vie communautaire**
- 12. Protection publique**
- 13. Travaux publics**
 - 13.1 Mandat au Centre de services partagés du Québec / Achat regroupé / Papier pour imprimantes et photocopieurs pour les années 2018 à 2021
 - 13.2 Financement / Travaux de réparation de la structure d'acier / Entrepôt / 29, avenue Pasold
- 14. Eaux**
 - 14.1 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-17-R1605.11 / Entrepreneur général / Agrandissement et mise à niveau de la station d'épuration (lot 1) / Revêtement des bassins et canaux sanitaires / Règlement n° 1605
 - 14.2 Ordre de changement n° 20 / Appel d'offres n° 401-110-13-R1605.9 / Entrepreneur général / Agrandissement et mise à niveau de la station d'épuration (lot 4) / Règlement n° 1605
- 15. Services techniques**
 - 15.1 Demande de subvention / Programme d'aide financière au développement du transport actif dans les périmètres urbains / Construction d'une passerelle piétonnière et cyclable au-dessus de la rivière Quinchien à la hauteur de la rue White / Aménagement d'une voie cyclable polyvalente sur le chemin Paul-Gérin-Lajoie / Autorisation de signature
 - 15.2 Acquisition / Partie de la rue des Tilleuls et de l'avenue Marier et parcs / Lots 5 335 516, 5 152 978, 5 335 508 et 5 335 517 / Projet « Place Marier » – phase 1
 - 15.3 Ouverture / Partie de la rue des Tilleuls et de l'avenue Marier / Lots 5 335 516 et 5 152 978 / Projet « Place Marier » - phase 1
 - 15.5 Financement / Travaux d'aménagement d'une bretelle à l'intersection de la rue Henry-Ford et du boulevard de la Cité-des-Jeunes
 - 15.6 Officialisation / Arrêt obligatoire / Intersection de la rue des Tilleuls et de l'avenue Marier
 - 15.7 Ordres de changement n^{os} 1 et 2 / Appel d'offres n° 401-110-16-R1728.01 / Entrepreneur général / Travaux d'éclairage de l'avenue André-Chartrand / Règlement n° 1728

- 15.8 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-17-R1728.03 / Entrepreneur général / Travaux de pavage, bordures, trottoirs et piste cyclable / Partie de l'avenue André-Chartrand / Entre le parc de Dorion-Gardens et le chemin de fer du Canadien Pacifique / Règlement n° 1728
- 15.9 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-17-R1725.01 / Entrepreneur général / Travaux de pulvérisation et de pavage / Partie du réseau routier du parc industriel Joseph-Carrier / Règlement n° 1725

16. Urbanisme

- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunions du 9 mai 2017 et du 30 mai 2017
- 16.2 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 9 mai 2017
- 16.5 PIIA / 79, rue Trestler / Construction d'une résidence unifamiliale intergénérationnelle / Lot 1 546 450 / Zone H1-532 / CCU n° 17-05-52
- 16.8 Modification au Règlement de zonage n° 1275 / 3801-3828, rue F.-X.-Tessier / Usage « Commerce de transport (C4) » / Lots 5 560 962 à 5 560 696 et 5 785 914 / Zone I1-118 / CCU n° 17-05-55
- 16.11 CPTAQ / Demande d'autorisation / 2692, route Harwood / Utilisation à d'autres fins qu'agricole / Travaux d'entretien / Lot 1 830 767 / Zone A-823 / CCU n° 17-05-58
- 16.20 Frais de parcs / Remplacement du lot 5 197 049 / Remboursement
- 16.21 Lotissement / Cession de terrains pour fins de parcs / Lots projetés 6 033 000 à 6 033 056 / Projet « Place 20-30-40 » – phase 16
- 16.22 Exonération des frais de permis / Travaux suite aux inondations

17. Environnement

18. Réglementation

- 18.1 Adoption / Règlement n° 1270-55 / Plan d'urbanisme / Ratio de stationnement par logement / Affectations détaillées du sol / Programme particulier d'urbanisme du quartier de la Gare
- 18.2 Adoption / Règlement n° 1275-256 / Zonage / Normes de stationnement / Grilles des usages et normes / Zones H3-1006-A, H3-1013 et H3-1013-A / Concordance au Règlement n° 1270-55 / Secteur de la Gare
- 18.3 Adoption / Règlement n° 1273-09 / Lotissement / Largeur de l'emprise des voies de circulation / Zones H3-1013 et H3-1013-A / Concordance au Règlement n° 1270-55 / Secteur de la Gare
- 18.4 Adoption / Règlement n° 1694-15 / Stationnement (RMH 330) / Interdiction et limitation de stationnement / Rue Jacques-Plante et avenue Saint-Jean-Baptiste
- 18.5 Adoption / Règlement n° 1591-03 / Limite de vitesse / Rue Valois
- 18.6 Adoption / Règlement n° 1101-03 / Règles de fonctionnement de la bibliothèque municipale / Carte de citoyen pour les résidents saisonniers / Actualisation de certaines dispositions
- 18.7 Adoption de premier projet / Règlement n° 1275-258 / Zonage / Limites des zones H1-411 et H1-446 / Intersection du boulevard de la Cité-des-Jeunes et de la rue Bill-Durnan
- 18.8 Avis de motion / Règlement n° 1275-258 / Zonage / Limites des zones H1-411 et H1-446 / Intersection du boulevard de la Cité-des-Jeunes et de la rue Bill-Durnan
- 18.9 Adoption de premier projet / Règlement n° 1275-260 / Zonage / Normes d'affichage / Certains établissements commerciaux / Grilles des usages et normes / Zones C3-353, C3-356 et C3-357 / Secteur du boulevard de la Gare (district 6)
- 18.10 Avis de motion / Règlement n° 1275-260 / Zonage / Normes d'affichage / Certains établissements commerciaux / Grilles des usages et normes / Zones C3-353, C3-356 et C3-357 / Secteur du boulevard de la Gare (district 6)

- 18.11 Adoption de projet / Règlement n° 1734 / Protocole d'entente / Développement Banlieue-Ouest inc. / Plans et devis / Surveillance / Services municipaux et de voirie / Pavage, bordures et éclairage / Honoraires professionnels et tous les travaux connexes / Partie des rues Claude-Léveillée et Jacques-Héту / Projet « Place 20-30-40 » – phase 16
- 18.12 Avis de motion / Règlement n° 1734 / Protocole d'entente / Développement Banlieue-Ouest inc. / Plans et devis / Surveillance / Services municipaux et de voirie / Pavage, bordures et éclairage / Honoraires professionnels et tous les travaux connexes / Partie des rues Claude-Léveillée et Jacques-Héту / Projet « Place 20-30-40 » – phase 16
- 18.13 Adoption / Règlement n° 1566-09 / Nuisances (RMH 450) / Interdire l'utilisation d'outils générateurs de bruits à certaines périodes
- 18.14 Modification / Règlement d'emprunt (parapluie) n° 1737 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Réalisation de cinq projets de travaux municipaux
- 18.15 Avis de motion / Règlement d'emprunt n° 1739-01 / Remplacement des montants de la dépense et de l'emprunt ainsi que de l'annexe A

19. Direction générale

- 19.1 Autorisations de la direction générale

20. Période de questions – Élus

21. Période de questions – Assistance

22. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

17-06-473 Adoption des procès-verbaux

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les procès-verbaux suivants soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* :

- assemblée publique de consultation du 15 mai 2017;
- séance ordinaire du 15 mai 2017;
- séance extraordinaire du 30 mai 2017.

« ADOPTÉE »

17-06-474 Période de questions

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

17-06-475 Moisson Sud-Ouest / Tournoi de golf 2017 / Commandite

CONSIDÉRANT l'invitation à participer à la 18^e édition du tournoi de golf organisé par Moisson Sud-Ouest dans le but de recueillir des fonds pour financer ses opérations;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 350 \$ soit versé à Moisson Sud-Ouest à titre de commandite « Bronze – 2 affiches » dans le cadre de son tournoi de golf qui se tiendra le 16 août 2017;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-06-476 Centre d'archives de Vaudreuil-Soulanges / Soirée-bénéfice « Dégustation de vins et fromages » / Commandite

CONSIDÉRANT l'invitation à participer à la soirée-bénéfice « Dégustation de vins et fromages » au profit du Centre d'Archives de Vaudreuil-Soulanges;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 500 \$ soit versé au Centre d'Archives de Vaudreuil-Soulanges à titre de commandite dans le cadre de sa soirée-bénéfice « Dégustation de vins et fromages » qui se tiendra le 7 juin 2017;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-06-477 L'Ensemble vocal Les Enchanteurs / Spectacle annuel / Aide financière additionnelle

CONSIDÉRANT la résolution 17-02-110;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière additionnelle formulée par L'Ensemble vocal Les Enchanteurs pour la production de son spectacle annuel;

CONSIDÉRANT l'impossibilité de produire le spectacle à l'aréna de Vaudreuil-Dorion rendue inutilisable à courte échéance, et ce, vu la crue des eaux;

CONSIDÉRANT l'importance de cet organisme dans le paysage culturel de la Ville;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant 2 510 \$ soit versé à L'Ensemble vocal Les Enchanteurs à titre d'aide financière additionnelle pour la production de son spectacle annuel;

QU'à cet effet sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE :	02-702-20-970	(Subvention – Prog. support à l'action bénévole)	2 510 \$
À :	02-702-51-970	(Subvention – Culture)	2 510 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-06-478 Orchestre symphonique de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent / Concert « Dans la cour des grands II » / Aide financière

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par L'Orchestre symphonique de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent (OSVSL) pour la production de son concert « Dans la cour des grands II » dans le cadre des 25^e Seigneuriales de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT l'intégration complète de l'organisme aux activités des organismes vaudreillois-dorionnais depuis les deux dernières années (Harmonie de la Cité-des-Jeunes, Les Seigneuriales de Vaudreuil-Dorion, etc.);

CONSIDÉRANT que depuis deux ans, et ce, sans recevoir de subvention de la Ville, l'organisme a intégré des notions importantes de médiation culturelle afin de s'arrimer aux orientations de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que l'OSVSL comble un créneau non occupé par les organismes artistiques du territoire;

CONSIDÉRANT le rayonnement possible pour la Ville lié à la reconnaissance provinciale que commence à recueillir l'orchestre;

CONSIDÉRANT l'aspect unique et significatif du volet culturel du projet, lequel consiste en l'immersion de jeunes instrumentistes d'écoles secondaires de Vaudreuil-Soulanges au sein de l'orchestre, lors d'une pré-générale qui leur est consacrée;

CONSIDÉRANT la mission de formation et de participation citoyenne adoptée par l'orchestre;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 5 000 \$ soit versé à l'Orchestre symphonique de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent à titre d'aide financière pour la production de son concert « Dans la cour des grands II » dans le cadre des 25^e Seigneuries de Vaudreuil-Dorion le 1^{er} juin 2017;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-06-479 Appui à la MRC de Vaudreuil-Soulanges / Opposition à la demande de la Communauté Métropolitaine de Montréal / Révision du plan métropolitain d'aménagement et de développement

CONSIDÉRANT la résolution CE17-072 adoptée par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) visant notamment à demander des modifications à la législation de manière à débiter la période de révision du plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) à la date du 10^e anniversaire de son entrée en vigueur au lieu de son 5^e anniversaire;

CONSIDÉRANT le mouvement d'opposition aux demandes et constatations de la CMM inscrites dans sa résolution CE17-072, entres autres, celui initié par la MRC de Vaudreuil-Soulanges par sa résolution 17-04-19-23, adoptée le 19 avril 2017;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville s'oppose à la demande de la CMM de reporter la révision du PMAD au 10^e anniversaire de son entrée en vigueur et qu'elle demande au gouvernement du Québec de ne pas modifier la législation en ce sens;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à M^{me} Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie et députée de Soulanges, à M^{me} Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil, ainsi qu'aux autres municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges membres de la CMM pour appui.

« ADOPTÉE »

17-06-480 Octroi d'un contrat / Centre de services partagés du Québec / Numérisation de documents

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de procéder à la numérisation de certaines séries documentaires actuellement détenues en format papier;

CONSIDÉRANT que la numérisation des documents permet un meilleur accès aux documents tout en éliminant les coûts liés à l'entreposage des documents en format papier;

CONSIDÉRANT que le nouveau calendrier de conservation permettra les documents sur supports numériques;

CONSIDÉRANT que le Centre des services partagés du Québec (CSPQ) offre un service de numérisation de documents;

CONSIDÉRANT que l'article 573.3.2 de la *Loi sur les cités et villes* permet d'octroyer un contrat de gré à gré au CSPQ;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit octroyé au CSPQ un contrat pour la numérisation des dossiers de propriétés détenus par la division – Permis et inspections, le tout en conformité avec sa proposition d'affaires datée du 19 avril 2017;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir selon les termes contenus au projet annexé à la recommandation du greffier datée du 25 mai 2017;

QUE ces travaux soient financés par le surplus accumulé non affecté selon le coût réel facturé par le CSPQ en conformité avec sa proposition d'affaires du 19 avril 2017;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-06-481 Entente / Délégation de compétence / Travaux de stabilisation de berges de la rivière Quinchien / MRC de Vaudreuil-Soulanges / Ville de Saint-Lazare / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la conclusion d'une entente entre le ministère de la Sécurité publique et la Ville de Saint-Lazare relativement au financement de travaux de stabilisation de talus et des berges le long de la rivière Quinchien dans le secteur Vallée-Chaline;

CONSIDÉRANT que des travaux d'excavation et d'enrochement devront être exécutés dans le littoral et dans les rives de la rivière Quinchien aux fins de la stabilisation des talus en cause selon la planification annoncée par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

CONSIDÉRANT que la MRC détient la compétence exclusive sur tous les cours d'eau de son territoire, selon l'article 103 de la *Loi sur les compétences municipales*, RLRQ c C-47.1 (LCM);

CONSIDÉRANT que selon l'article 108 de la LCM, une entente peut être conclue entre la MRC et une municipalité locale de son territoire conformément aux articles 569 à 575 du *Code municipal du Québec*, RLRQ c C-27.1, afin de lui confier la gestion des travaux prévus par la loi en matière de cours d'eau;

CONSIDÉRANT que selon les travaux actuellement prévus par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, certains seront exécutés sur le territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que la Ville Vaudreuil-Dorion est favorable à la gestion des travaux de stabilisation des talus et des berges de la rivière Quinchien sur la portion de son territoire par la Ville de Saint-Lazare;

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion n'assume aucune dépense ni responsabilité à l'égard des travaux prévus à ladite entente

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, une entente tripartite avec la MRC de Vaudreuil-Soulanges et la Ville de Saint-Lazare pour la stabilisation des berges de la rivière Quinchien qui soit substantiellement conforme au projet soumis avec la recommandation du greffier datée du 2 juin 2017.

« ADOPTÉE »

17-06-482 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 12 mai 2017

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 12 mai 2017 totalisant un montant de 2 743 709,88 \$.

17-06-483 État des revenus et dépenses / 1^{er} semestre 2017

Conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier, M. Marco Pilon, FCPA, FCGA, OMA, dépose au Conseil des états comparatifs des revenus et charges de la Ville au 30 avril 2016 et 2017 ainsi que les revenus et charges dont la réalisation est prévue pour l'exercice 2017 comparés au budget 2017.

17-06-484 Affectation / Avantages sociaux futurs

CONSIDÉRANT les règles en matière de comptabilisation de la valeur des avantages sociaux futurs;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'AFFECTER une somme de 174 000 \$ au surplus affecté – avantages sociaux futurs en provenance du surplus accumulé non affecté.

« ADOPTÉE »

17-06-485 Mouvement de main-d'œuvre

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Réneald Gabriele
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale en date du 25 mai 2017.

« ADOPTÉE »

17-06-486 Quittance et transaction / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que l'employé n° 141 a été démis de ses fonctions;

CONSIDÉRANT les recours intentés à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) et au Tribunal administratif du travail (TAT);

CONSIDÉRANT le rapport du directeur général daté du 1 juin 2017;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville entérine la quittance et transaction intervenue entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et l'employé n° 141 dans le cadre du règlement des recours intentés à la CNESST et au TAT;

QUE le trésorier et directeur du Service des finances et de la trésorerie, le directeur général, la directrice du Service des ressources humaines et tout autre service ou employé concerné soient instruits d'appliquer la présente résolution telle que décidée aux présentes, à compter de maintenant;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-06-487 Contrat de service / Câblodistributeur / Aréna de Vaudreuil-Dorion

CONSIDÉRANT le besoin d'obtenir un service télévisuel d'affaires pour la salle familiale à l'aréna de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Bell Marchés Affaires, le 2 mai 2017, pour un contrat de 36 mois pour la programmation « Bon »;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisé l'abonnement de 36 mois à Bell Fibe TV, et ce, pour un montant mensuel de 35,95 \$, excluant les taxes applicables;

QUE le directeur du Service de l'informatique et de la géomatique soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout formulaire d'adhésion au contrat mentionné ci-dessus, et ce, jusqu'à concurrence des montants budgétés à cette fin;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-06-488 Mandat au Centre de services partagés du Québec / Achat regroupé / Papier pour imprimantes et photocopieurs pour les années 2018 à 2021

CONSIDÉRANT que l'actuel contrat pour l'achat regroupé de papier pour photocopieurs et imprimantes vient à échéance le 28 février 2018;

CONSIDÉRANT que la Ville peut octroyer le contrat d'achat de papier pour photocopieurs et imprimantes sans procéder par appel d'offres, par le biais du Centre de services partagés du Québec (CSPQ), le tout en conformité avec l'article 573.3.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT que la Ville désire adhérer à ce regroupement d'achats pour le papier pour photocopieurs et imprimantes;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit confié au CSPQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres clients intéressés, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé pour l'achat de papier pour photocopieurs et imprimantes pour la période du 1^{er} mars 2018 au 28 février 2021;

QUE le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, la fiche technique d'engagement ainsi que tout document d'adhésion, et ce, jusqu'à concurrence des montants budgétés à cette fin.

« ADOPTÉE »

17-06-489 Financement / Travaux de réparation de la structure d'acier / Entrepôt / 29, avenue Pasold

CONSIDÉRANT l'arrêt des travaux au 29, avenue Pasold suite au rapport de l'ingénieur en structure;

CONSIDÉRANT les mesures correctives des renforts structuraux aux plans de l'ingénieur;

CONSIDÉRANT l'estimation budgétaire du Service des travaux publics en date du 5 mai 2017;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder aux travaux de réparation de la structure d'acier de l'entrepôt situé au 29, avenue Pasold, vu le besoin d'entreposage du Service des travaux publics, du Service des loisirs et de la culture ainsi que de l'organisme Carrefour de l'espoir;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée une dépense de 75 663,40 \$, incluant les taxes applicables, pour ces travaux;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement remboursable sur une période de dix ans;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-06-490 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-17-R1605.11 / Entrepreneur général / Agrandissement et mise à niveau de la station d'épuration (lot 1) / Revêtement des bassins et canaux sanitaires / Règlement n° 1605

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 1 de l'entrepreneur général relié au projet « Revêtement des bassins et canaux sanitaires dans le cadre de l'agrandissement et mise à niveau de la station d'épuration (lot 1) – appel d'offres n° 401-110-17-R1605.11 » totalisant un montant de 76 623,75 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-06-491 Ordre de changement n° 20 / Appel d'offres n° 401-110-13-R1605.9 / Entrepreneur général / Agrandissement et mise à niveau de la station d'épuration (lot 4) / Règlement n° 1605

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 20 de l'entrepreneur général relié au projet « Agrandissement et mise à niveau de la station d'épuration (lot 4) – appel d'offres n° 401-110-13-R1605.9 » totalisant un montant de 153 998,50 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-06-492 Demande de subvention / Programme d'aide financière au développement du transport actif dans les périmètres urbains / Construction d'une passerelle piétonnière et cyclable au-dessus de la rivière Quinchien à la hauteur de la rue White / Aménagement d'une voie cyclable polyvalente sur le chemin Paul-Gérin-Lajoie / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que la Ville veut offrir des lieux appropriés, sécuritaires et stimulants pour la pratique du vélo à ses citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT l'intention de la Ville de procéder à l'aménagement d'une voie cyclable polyvalente sur les rues Henry-Ford et White et de procéder à l'installation d'une passerelle cyclable et piétonnière sur la rivière Quinchien;

CONSIDÉRANT l'intention de la Ville de procéder à l'aménagement d'une voie cyclable polyvalente sur le chemin Paul-Gérin-Lajoie et la rue Ouimet entre la voie cyclable existante et le boulevard de la Cité-des-Jeunes;

CONSIDÉRANT que le programme du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) « Programme d'aide financière au développement du transport actif dans les périmètres urbains » prévoit une aide financière pour ce type de projet dont la contribution maximale est de l'ordre de 50 % des coûts admissibles;

CONSIDÉRANT que les projets visés satisfont aux exigences du programme susdit;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le chef de division – Technique soit autorisé à présenter et à signer, pour et au nom de la Ville, tout document relatif à une demande d'aide financière dans le cadre du « Programme d'aide financière au développement du transport actif dans les périmètres urbains » à l'égard du projet d'aménagement d'une voie cyclable polyvalente sur les rues Henry-Ford et White et d'installation d'une passerelle cyclable et piétonnière sur la rivière Quinchien ainsi qu'à l'égard du projet d'aménagement d'une voie cyclable polyvalente sur le chemin Paul-Gérin-Lajoie et la rue Ouimet entre la voie cyclable existante et le boulevard de la Cité-des-Jeunes;

QUE la Ville s'engage à faire réaliser les travaux prévus à la demande et à assumer sa quote-part des coûts et dépenses du projet.

« ADOPTÉE »

17-06-493 Acquisition / Partie de la rue des Tilleuls et de l'avenue Marier et parcs / Lots 5 335 516, 5 152 978, 5 335 508 et 5 335 517 / Projet « Place Marier » – phase 1

CONSIDÉRANT le Règlement n° 1666 autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et Construction Roger Bilodeau inc. en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de construction des services municipaux et de voirie ainsi que les travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage du projet « Place Marier » - phase 1, y incluant tous les travaux connexes;

CONSIDÉRANT que les travaux de construction des services municipaux et de voirie sont maintenant complétés à la satisfaction de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'acquérir le lot 5 335 516 étant une partie de la rue des Tilleuls, le lot 5 152 978 étant une partie de l'avenue Marier ainsi que les lots 5 335 508 et 5 335 517 représentant des parcs;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville procède à l'acquisition des lots 5 335 516, 5 152 978 (rues), 5 335 508 et 5 335 517(parcs);

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié à intervenir ainsi que tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

17-06-494 Ouverture / Partie de la rue des Tilleuls et de l'avenue Marier / Lots 5 335 516 et 5 152 978 / Projet « Place Marier » - phase 1

CONSIDÉRANT que les travaux de construction des services municipaux et de voirie de la phase 1 du projet « Place Marier » sont maintenant complétés à la satisfaction de la Ville et qu'il y a lieu de décréter une partie de la rue des Tilleuls (lot 5 335 516) et de l'avenue Marier (lot 5 152 978) ouvertes;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une partie de la rue des Tilleuls (lot 5 335 516) et de l'avenue Marier (lot 5 152 978) soient décrétées ouvertes en date de publication au Registre foncier du Québec de l'acte d'acquisition des lots précités.

« ADOPTÉE »

17-06-495 Financement / Travaux d'aménagement d'une bretelle à l'intersection de la rue Henry-Ford et du boulevard de la Cité-des-Jeunes

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite réaliser en 2017 l'aménagement d'une bretelle à l'intersection de la rue Henry-Ford et du boulevard de la Cité-des-Jeunes;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée une dépense ne dépassant pas 100 000 \$ pour ces travaux;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement remboursable sur une période de dix ans;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-06-496 Officialisation / Arrêt obligatoire / Intersection de la rue des Tilleuls et de l'avenue Marier

CONSIDÉRANT la résolution 17-06-494 décrétant l'ouverture d'une partie de la rue des Tilleuls et de l'avenue Marier;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit décrété l'arrêt obligatoire des véhicules routiers sur la rue des Tilleuls à l'intersection de l'avenue Marier;

QUE soit mandaté le Service des travaux publics de procéder à la mise en place de la signalisation requise et d'en informer, au moment opportun, la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

17-06-497 Ordres de changement n^{os} 1 et 2 / Appel d'offres n^o 401-110-16-R1728.01 / Entrepreneur général / Travaux d'éclairage de l'avenue André-Chartrand / Règlement n^o 1728

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n^{os} 1 et 2 de l'entrepreneur général reliés au projet « Travaux d'éclairage de l'avenue André-Chartrand – appel d'offres n^o 401-110-16-R1728.01 » totalisant un montant de 3 905,42 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-06-498 Ordre de changement n^o 1 / Appel d'offres n^o 401-110-17-R1728.03 / Entrepreneur général / Travaux de pavage, bordures, trottoirs et piste cyclable / Partie de l'avenue André-Chartrand / Entre le parc de Dorion-Gardens et le chemin de fer du Canadien Pacifique / Règlement n^o 1728

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 1 de l'entrepreneur général relié au projet « Travaux de pavage, bordures, trottoirs et piste cyclable sur une partie de l'avenue André-Chartrand entre le parc de Dorion-Gardens et le chemin de fer du Canadien Pacifique – appel d'offres n° 401-110-17-R1728.03 » totalisant un montant de 92 509,60 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-06-499 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-17-R1725.01 / Entrepreneur général / Travaux de pulvérisation et de pavage / Partie du réseau routier du parc industriel Joseph-Carrier / Règlement n° 1725

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 1 de l'entrepreneur général relié au projet « Travaux de pulvérisation et de pavage sur une partie du réseau routier du parc industriel Joseph-Carrier – appel d'offres n° 401-110-17-R1725.01 » totalisant un montant de 5 445 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-06-500 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunions du 9 mai 2017 et du 30 mai 2017

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt des procès-verbaux des réunions tenues par le Comité consultatif d'urbanisme les 9 et 30 mai 2017.

« ADOPTÉE »

17-06-501 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 9 mai 2017

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil entérine les recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion tenue le 9 mai 2017 et approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, et ce, selon lesdites recommandations et conditions consignées à son procès-verbal :

CCU n° 17-05-50	22800, chemin Dumberry, local 11 / Installation de deux enseignes à plat aux murs et d'une enseigne sur poteau / Lot 5 423 844 / Zone C3-123
CCU n° 17-05-51	280, boulevard Harwood / Installation d'une enseigne sur l'auvent en façade principale / Lot 5 755 429 / Zone C2-716
CCU n° 17-05-53	332, chemin de l'Anse / Construction d'une résidence et d'un garage détaché / Lot 1 831 169 / Zone A-821
CCU n° 17-05-54	3210, boulevard de la Gare, locaux 100, 130, 140, 160, 170 et 200 / Transformation des façades des locaux / Lot 4 325 304 / Zone C3-353
CCU n° 17-05-56	462, avenue Saint-Charles / Remplacement des enseignes sur le poteau existant / Lot 1 675 612 / Zone C2-322

CCU n° 17-05-57	46, boulevard de la Cité-des-Jeunes, local 150 / Installation de deux enseignes à plat aux murs / Lot 2 437 689 / Zone C3-301
CCU n° 17-05-59	3232, route Harwood, local 5 / Installation d'une enseigne à plat au mur de façade / Lot 5 306 035 / Zone C3-815
CCU n° 17-05-60	585, avenue Saint-Charles, local 400 / Installation d'une enseigne à plat au mur de façade / Lot 5 443 991 / Zone C3-242
CCU n° 17-05-61	424, rue Aimé-Vincent / Installation d'une enseigne à plat au mur / Lot 1 678 403 / Zone I1-131
CCU n° 17-05-62	164, chemin de l'Anse / Remplacement du revêtement extérieur de la maison par du clin de bois horizontal / Lot 1 831 592 / Zone H1-102
CCU n° 17-05-63	980, avenue Saint-Charles, local 101 / Installation d'une enseigne au mur / Lot 1 675 184 / Zone C3-124
CCU n° 17-05-64	41, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Modification d'une enseigne au mur / Lot 5 645 937 / Zone C3-226
CCU n° 17-05-65	3041, boulevard de la Gare / Installation d'enseignes sur socle aux murs et directionnelle / Lot 5 283 331 / Zone C3-1005 /
CCU n° 17-05-66	271, rue Rodolphe-Besner / Construction commerciale / Lot 5 197 047 / Zone I2-646

« ADOPTÉE »

17-06-502 PIIA / 79, rue Trestler / Construction d'une résidence unifamiliale intergénérationnelle / Lot 1 546 450 / Zone H1-532 / CCU n° 17-05-52

CONSIDÉRANT la recommandation n° 17-05-52 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 mai 2017;

CONSIDÉRANT que la plupart des résidences du noyau patrimonial du Vieux-Dorion ne possèdent pas de garage attaché;

CONSIDÉRANT que l'architecture proposée avec garage double ne répond pas aux objectifs et critères du Règlement n° 1277 sur les PIIA, compte tenu de sa volumétrie;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit refusé, à l'égard de l'immeuble sis au 79, rue Trestler, le projet de construction d'une résidence unifamiliale intergénérationnelle, tel que montré au document n° 160602, feuillets A1/9 à A9/9, préparé par M. Claude Matte, architecte, de la firme Dubé Matte, Architectes inc., en date du 21 février 2017.

« ADOPTÉE »

17-06-503 Modification au Règlement de zonage n° 1275 / 3801-3828, rue F.-X.-Tessier / Usage « Commerce de transport (C4) » / Lots 5 560 962 à 5 560 696 et 5 785 914 / Zone I1-118 / CCU n° 17-05-55

CONSIDÉRANT une demande de modification au Règlement de zonage n° 1275 afin de permettre l'usage « Commerce de transport (C4) » dans la zone d'industrie de prestige I1-118;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 17-05-55 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 mai 2017;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la demande de modification au Règlement de zonage n° 1275 afin d'autoriser, dans la zone I1-118, la classe d'usages « Commerce de transport (C4) », comme spécifiquement permis l'usage « Camionnage (456) », en incluant une note en bas de page spécifiant qu'il est spécifiquement exclu un usage camionnage qui ne comporte pas une activité de valeur ajoutée;

QUE soit mandaté le Service du développement et de l'aménagement du territoire de procéder à cette modification.

« ADOPTÉE »

17-06-504 CPTAQ / Demande d'autorisation / 2692, route Harwood / Utilisation à d'autres fins qu'agricole / Travaux d'entretien / Lot 1 830 767 / Zone A-823 / CCU n° 17-05-58

CONSIDÉRANT la recommandation n° 17-05-58 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 mai 2017;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville appuie les requérants auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec dans leur demande d'autorisation pour une utilisation autre qu'agricole (travaux d'entretien) du lot 1 830 767, et ce, aux conditions suivantes :

- une demande d'autorisation d'accès temporaire au terrain (ponceau temporaire) devra être déposée et approuvée par la division - Technique;
- l'expertise géotechnique devra être déposée préalablement à l'émission du certificat d'autorisation.

« ADOPTÉE »

17-06-505 Frais de parcs / Remplacement du lot 5 197 049 / Remboursement

CONSIDÉRANT le permis de lotissement n° 2016-40010 émis le 13 mai 2016 dans le but de remplacer le lot 5 197 049 par les lots 5 898 161 et 5 898 162;

CONSIDÉRANT que le projet d'opération cadastrale a nécessité le paiement de frais de parcs étant donné l'augmentation du nombre de lots;

CONSIDÉRANT qu'outre les frais du permis de construction, le propriétaire a déboursé un montant de 48 347,10 \$ pour les frais de parcs, le tout selon l'article 4.2 b) du Règlement de lotissement n° 1273;

CONSIDÉRANT que M. Benoit Rolland de la firme Legault Trudeau, arpenteurs-géomètres inc. confirme dans une lettre datée du 25 avril 2017 que le projet visant le remplacement du lot 5 197 049 a été annulé par le propriétaire dudit lot;

CONSIDÉRANT l'article 4.2.8 du Règlement de lotissement n° 1273;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit remboursée à QV Properties Quebec inc. la somme de 48 347,10 \$;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**17-06-506 Lotissement / Cession de terrains pour fins de parcs / Lots projetés
6 033 000 à 6 033 056 / Projet « Place 20-30-40 » – phase 16**

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis de lotissement a été déposée dans le but de remplacer le lot 5 908 168 par les lots projetés 6 033 000 à 6 033 056 tel que montré au plan cadastral de la phase 16 du projet « Place 20-30-40 » déposé par le promoteur Développement Banlieue-Ouest inc. et préparé par M. Louis Boudreault, arpenteur géomètre, minute 22 175 en date du 9 décembre 2016;

CONSIDÉRANT que la superficie totale de la phase 16 du projet « Place 20-30-40 » est de 30 865,20 mètres carrés;

CONSIDÉRANT la proposition soumise à la Ville par le promoteur de céder le lot 6 033 055 correspondant à un parc, d'une superficie de 3 325,0 mètres carrés, contenu audit plan cadastral, et ce, à titre de cession de parcs et espaces verts pour la phase 16 dudit projet;

CONSIDÉRANT que cette proposition présente un surplus en superficie de parcs et espaces verts correspondant à 238,48 mètres carrés et qu'il y a lieu de déposer ce surplus de la superficie dans une banque de terrains dédiée à Développement Banlieue-Ouest inc.;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté que le lot projeté 6 033 055 de la phase 16 du projet « Place 20-30-40 », d'une superficie de 3 325,0 mètres carrés, soit cédé à la Ville pour fins de parcs et espaces verts;

QUE soit créée une banque de réserve dédiée à Développement Banlieue-Ouest inc. et qu'il y soit déposé le surplus de superficie correspondant à 238,48 mètres carrés, le tout pouvant servir uniquement à des fins de parcs, de terrains de jeux ou espaces verts pour leur développement futur.

« ADOPTÉE »

17-06-507 Exonération des frais de permis / Travaux suite aux inondations

CONSIDÉRANT la crue des eaux historique du printemps 2017;

CONSIDÉRANT que plusieurs citoyens devront effectuer des travaux pour remettre en état leur propriété en raison des dommages causés par la crue des eaux;

CONSIDÉRANT que ces citoyens devront obtenir un permis de la division – Permis et inspections pour effectuer ces travaux;

CONSIDÉRANT que le Conseil désire faciliter ce processus pour les citoyens affectés par les inondations;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit décrétée l'exonération de frais de permis pour tous travaux résultants des dommages causés par la crue des eaux 2017.

« ADOPTÉE »

17-06-508 Adoption / Règlement n° 1270-55 / Plan d'urbanisme / Ratio de stationnement par logement / Affectations détaillées du sol / Programme particulier d'urbanisme du quartier de la Gare

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 1^{er} mai 2017 un projet de règlement portant le n° 1270-55 modifiant le Règlement du Plan d'urbanisme n° 1270;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 5 juin 2017 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1270-55 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1270-55 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 afin de modifier le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du quartier de la Gare en ce qui a trait au ratio de stationnement par logement et aux affectations détaillées du sol ».

« ADOPTÉE »

17-06-509 Adoption / Règlement n° 1275-256 / Zonage / Normes de stationnement / Grilles des usages et normes / Zones H3-1006-A, H3-1013 et H3-1013-A / Concordance au Règlement n° 1270-55 / Secteur de la Gare

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 1^{er} mai 2017 un premier projet de règlement portant le n° 1275-256 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 15 mai 2017 à 19 h;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 15 mai 2017 un second projet de règlement différent du premier;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-256 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-256 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 relativement aux normes de stationnement, ainsi que les grilles des usages et normes des zones H3-1006-A, H3-1013 et H3-1013-A ».

« ADOPTÉE »

17-06-510 Adoption / Règlement n° 1273-09 / Lotissement / Largeur de l'emprise des voies de circulation / Zones H3-1013 et H3-1013-A / Concordance au Règlement n° 1270-55 / Secteur de la Gare

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 1^{er} mai 2017 un premier projet de règlement portant le n° 1273-09 modifiant le Règlement de lotissement n° 1273;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 15 mai 2017 à 19 h;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 15 mai 2017 un second projet de règlement identique au premier;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1273-09 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1273-09 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de lotissement n° 1273 afin de modifier l'article 2.7 concernant la largeur de l'emprise des voies de circulation ».

« ADOPTÉE »

17-06-511 Adoption / Règlement n° 1694-15 / Stationnement (RMH 330) / Interdiction et limitation de stationnement / Rue Jacques-Plante et avenue Saint-Jean-Baptiste

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1694-15 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1694-15 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de stationnement n° 1694 (RMH 330) afin d'ajouter une interdiction et de retirer une limitation de stationnement sur la rue Jacques-Plante et l'avenue Saint-Jean-Baptiste ».

« ADOPTÉE »

17-06-512 Adoption / Règlement n° 1591-03 / Limite de vitesse / Rue Valois

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1591-03 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1591-03 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur les limites de vitesse n° 1591 en réduisant la limite de vitesse permise sur la rue Valois ».

« ADOPTÉE »

17-06-513 Adoption / Règlement n° 1101-03 / Règles de fonctionnement de la bibliothèque municipale / Carte de citoyen pour les résidents saisonniers / Actualisation de certaines dispositions

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1101-03 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Régnald Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1101-03 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement établissant les Règles de fonctionnement de la bibliothèque municipale de Vaudreuil-Dorion de même que les conditions d'utilisation par le public des services qu'elle offre afin de permettre aux résidents saisonniers d'obtenir une carte de citoyen et d'actualiser certaines dispositions ».

« ADOPTÉE »

17-06-514 Adoption de premier projet / Règlement n° 1275-258 / Zonage / Limites des zones H1-411 et H1-446 / Intersection du boulevard de la Cité-des-Jeunes et de la rue Bill-Durnan

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le maire M. Guy Pilon déclare la nature de son intérêt dans la question prise en considération et s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement n° 1275-258 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de modifier, sur le plan de zonage, les limites des zones H1-411 et H1-446 »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 19 juin 2017 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

17-06-515 Avis de motion / Règlement n° 1275-258 / Zonage / Limites des zones H1-411 et H1-446 / Intersection du boulevard de la Cité-des-Jeunes et de la rue Bill-Durnan

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le maire M. Guy Pilon déclare la nature de son intérêt dans la question prise en considération et s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

Le conseiller M. Réналd Gabriele donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de modifier, sur le plan de zonage, les limites des zones H1-411 et H1-446.

17-06-516 Adoption de premier projet / Règlement n° 1275-260 / Zonage / Normes d'affichage / Certains établissements commerciaux / Grilles des usages et normes / Zones C3-353, C3-356 et C3-357 / Secteur du boulevard de la Gare (district 6)

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement n° 1275-260 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 relativement aux normes d'affichage pour certains établissements commerciaux, ainsi que la grille des usages et des normes des zones C3-353, C3-356 et C3-357 »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 19 juin 2017 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

17-06-517 Avis de motion / Règlement n° 1275-260 / Zonage / Normes d'affichage / Certains établissements commerciaux / Grilles des usages et normes / Zones C3-353, C3-356 et C3-357 / Secteur du boulevard de la Gare (district 6)

Le conseiller M. Paul M. Normand donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage n°1275 relativement aux normes d'affichage pour certains établissements commerciaux, ainsi que la grille des usages et des normes des zones C3-353, C3-356 et C3-357.

17-06-518 Adoption de projet / Règlement n° 1734 / Protocole d'entente / Développement Banlieue-Ouest inc. / Plans et devis / Surveillance / Services municipaux et de voirie / Pavage, bordures et éclairage / Honoraires professionnels et tous les travaux connexes / Partie des rues Claude-Léveillé et Jacques-Héту / Projet « Place 20-30-40 » – phase 16

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement n° 1734 intitulé :

« Règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Développements Banlieue-Ouest inc. » en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des services municipaux et de voirie ainsi que des travaux de pavage, bordures et d'éclairage d'une partie des rues Claude-Léveillé et Jacques-Héту du projet « Place 20-30-40 » – phase 16, y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 19 juin 2017 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

17-06-519 Avis de motion / Règlement n° 1734 / Protocole d'entente / Développement Banlieue-Ouest inc. / Plans et devis / Surveillance / Services municipaux et de voirie / Pavage, bordures et éclairage / Honoraires professionnels et tous les travaux connexes / Partie des rues Claude-Léveillé et Jacques-Héту / Projet « Place 20-30-40 » – phase 16

Le conseiller M. Paul Dumoulin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Développements Banlieue-Ouest inc. » en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des services municipaux et de voirie ainsi que des travaux de pavage, bordures et d'éclairage d'une partie des rues Claude-Léveillé et Jacques-Héту du projet « Place 20-30-40 » – phase 16, y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes.

17-06-520 Adoption / Règlement n° 1566-09 / Nuisances (RMH 450) / Interdire l'utilisation d'outils générateurs de bruits à certaines périodes

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1566-09 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1566-09 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur les nuisances n° 1566 (RMH 450) afin d'interdire l'utilisation d'outils générateurs de bruits à certaines périodes ».

« ADOPTÉE »

17-06-521 Modification / Règlement d'emprunt (parapluie) n° 1737 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Réalisation de cinq projets de travaux municipaux

CONSIDÉRANT que le Règlement d'emprunt n° 1737 prévoit un emprunt de 2 677 000 \$ afin de financer les travaux en immobilisation de cinq projets municipaux et l'affectation à même les revenus généraux de la Ville des sommes nécessaires à son remboursement;

CONSIDÉRANT que ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter lors de la tenue d'un registre le 1^{er} mai 2017;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier ce règlement afin de l'ajuster aux exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT que les modifications apportées au Règlement n° 1737 n'ont pas pour effet de modifier la charge fiscale des contribuables non plus que les travaux qui y sont prévus;

CONSIDÉRANT que l'article 564 de la *Loi sur les cités et villes* permet de modifier un règlement par résolution lorsque la charge fiscale n'est pas modifiée;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Règlement n° 1737 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 2 677 000 \$ pour la réalisation de travaux municipaux pour l'année 2017 (Règlement parapluie) soit modifié par l'ajout du considérant suivant :

« CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa à l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes*; »

QUE les articles 1 à 10 de ce règlement soient remplacés par les articles 1 à 6 ci-dessous :

« **ARTICLE 1**

Le conseil est autorisé à effectuer des dépenses en immobilisations pour un montant total de 2 677 000 \$ réparti de la façon suivante :

Description	10 ans	15 ans	Total
Réhabilitation d'un tunnel sous l'autoroute 40 pour recevoir une conduite d'aqueduc	0 \$	552 850 \$	552 850 \$
Réaménagement du secteur de l'avenue de la Fabrique	0 \$	392 820 \$	392 820 \$
Pulvérisation et pavage du boulevard de la Cité-des-Jeunes entre les rues Ouimet et Leclerc	0 \$	931 130 \$	931 130 \$
Réhabilitation de la montée de la Côte-Double	0 \$	334 625 \$	334 625 \$

Aménagement d'une voie cyclable polyvalente sur les rues Henry-Ford et White et installation d'une passerelle sur la rivière Quinchien	0 \$	465 575 \$	465 575 \$
Total	0 \$	2 677 000 \$	2 677 000 \$

ARTICLE 2

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est donc autorisé à emprunter un montant de 2 677 000 \$ sur une période de 15 ans.

ARTICLE 3

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, le Conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt, une portion des revenus généraux de la Ville, pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 547 de la *Loi sur les cités et villes*, pour couvrir 100 % du montant de l'emprunt.

ARTICLE 4

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 5

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 6

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi. »

QUE les annexes A et 1 de ce règlement soient abrogées.

« **ADOPTÉE** »

17-06-522 Avis de motion / Règlement d'emprunt n° 1739-01 / Remplacement des montants de la dépense et de l'emprunt ainsi que de l'annexe A

Le conseiller M. Rénaud Gabriele donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement 1739-01.

« **ADOPTÉE** »

17-06-523 Autorisations de la direction générale

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER les autorisations suivantes accordées par la Direction générale, savoir :

- Tenue d'un lave-auto le 17 juin 2017 dans le stationnement de l'Église Évangélique de Vaudreuil-Soulanges;
- Tenue de la course 1, 2, 3, Partez! par les élèves de l'école primaire Harwood le 24 mai 2017;
- Tenue d'un barbecue et d'activités pour les enfants le 26 août 2017 dans le stationnement du Provigo Le Marché ;
- Tenue d'un barbecue le 31 mai 2017 dans le stationnement du Tim Horton du boulevard de la Gare;

- Tenue du Festival de cirque de Vaudreuil-Dorion, du Défilé Mozaïk et du Feu d'artifice du 23 au 25 juin 2017;
- Fermeture d'une partie de la 7^e Avenue le 21 mai 2017 pour la tenue de l'activité « Fais ton jardin »;
- Mise en place d'une affiche temporaire promouvant la course de boîtes à savon du Club optimiste Vaudreuil-Dorion inc. le 3 juin 2017;
- Tenue d'une vente de garage, d'un lave-auto et d'un barbecue le 27 mai 2017 dans le stationnement de l'Église Baptiste Évangélique de Vaudreuil.

« ADOPTÉE »

17-06-524 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

17-06-525 Période de questions – Assistance

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

17-06-526 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 57 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier